

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Accusé de réception en préfecture
044-214401739-20241128-202411102-DE
Date de réception en préfecture : 06/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre à vingt heures, se sont réunis à la mairie de St Lumine de Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 21 novembre 2024, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

Etaient présents : MM. Janik RIVIERE, Maire ; Xavier GUILLOU, Valérie DRAN, Marie-Françoise RIVIERE, Yannick BOVAGNET, adjoints ; Bruno CORMERAIS, Louissette CAILLON, Audrey CHICHET, Emilie BREGAINT, Julie BAUDRY, Mathieu FRESLON, Sandrine BACHELIER, Tanguy CHATELLIER ; conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Stéphane BOURON
- Franck GASTINEAU
- Cosmin PLESAN
- Teddy PRIEUR

Absentes représentées :

- Hélène CADIOU qui a donné pouvoir à Sandrine BACHELIER
- Céleste MORISSEAU qui a donné pouvoir à Julie BAUDRY

Secrétaire de séance : Marie-Françoise RIVIERE

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	19
<u>Nombre de Membres présents :</u>	13
<u>Nombre de suffrages exprimés :</u>	15
<u>Votes Pour :</u>	15
<u>Votes Contre :</u>	0
<u>Abstentions :</u>	0

OBJET : AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE-202411102

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le CGCT ;

Vu le code général de la Fonction publique ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau des emplois existant ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial sur le projet de suppression d'emploi ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet.

Décide,

- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Adopte,

- la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dit,

- que les crédits correspondants seront prévus au budget, chapitre 012.

Autorise,

- Madame le Maire, ou à défaut ses adjoints, à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
044-214401739-20241128-202411102-DE
Date de transmission : 06/12/2024
Date de réception en préfecture : 06/12/2024

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Certifiée exécutoire par la Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture et de sa publication.
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif de Nantes (6
Allée de l'île Gloriette-CS 24111-
440410 NANTES) dans un délai de
deux mois à compter de sa
publication et/ou sa notification.

Fait à St Lumine de Clisson, le 28 novembre 2024.

Marie-Françoise RIVIERE,
Secrétaire de séance.

Janik RIVIERE,
Maire

